

Gendarmerie nationale

Le 6 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La Gendarmerie nationale et la Fédération Nationale de la pêche en France
et de la protection des milieux aquatiques (FNPF) s'engagent ensemble pour la préservation
de l'environnement et de la biodiversité.**

Le 6 mars à Paris, la Gendarmerie nationale et la FNPF ont signé une convention tendant à concrétiser leurs objectifs convergents de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la biodiversité aquatique.

La FNPF et la Gendarmerie nationale, par l'intermédiaire du Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN), ont identifié de multiples opportunités de partage de connaissances et d'actions communes. Le partenariat s'officialise aujourd'hui et assoit une coopération véritablement attendue sur le terrain. L'accord prévoit d'une part, le partage d'outils et d'expertise ; et d'autre part, la conduite d'actions conjointes de communication et de sensibilisation à destination du grand public.

La gendarmerie et la FNPF échangent leurs observations sur les principales menaces concernant la protection des milieux aquatiques et partagent leurs réflexions sur les évolutions normatives souhaitables en matière de police de l'environnement.

La FNPF met à disposition des gendarmes l'application Vigipêche (application de contrôle des cartes de pêche) tandis que le CESAN intègre les coordonnées des Structures associatives de la pêche en France (SAPL) à l'annuaire EnviroGend (outil numérique de lutte contre les atteintes à l'environnement). Ce volet permettra notamment aux gendarmes d'avoir accès sur le terrain à des contacts au sein du réseau de la FNPF.

La gendarmerie intervient dans le cadre de la formation obligatoire des gardes-pêche particuliers afin de leur permettre, par exemple, d'apprendre à figer efficacement une scène de pollution pour optimiser le déroulement de l'enquête.

Créé en 2023, le Commandement pour l'environnement et la santé s'appuie sur plus de 4 000 gendarmes formés aux questions de sécurité environnementale et sanitaire dans toutes les brigades de gendarmerie sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2007, la Fédération nationale de la pêche en France, avec ses 4 000 structures associatives sur le territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs et les 4 000 gardes particuliers constituent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles.

CONTACTS PRESSE :

CESAN : 06 88 65 18 50 - officierspresse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

FNPF : Carine Darcy - 06 79 88 55 12 - c.darcy@federationpeche.fr